

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la convention d'application du contrat de ville du quartier de Parilly-centre à Bron, associant l'Etat, la région Rhône-Alpes, la communauté urbaine de Lyon et la ville de Bron, il est envisagé l'acquisition d'un certain nombre de propriétés.

Il en est ainsi d'un tènement immobilier précédemment à usage de station service composée d'un bâtiment principal rectangulaire (environ 315 mètres carrés) plus une mezzanine (environ 189 mètres carrés) et d'un appartement à l'étage (70 mètres carrés) situé avenue Edouard Herriot qui constitue une enclave à l'intérieur des biens appartenant aux collectivités, déjà réhabilités ou en cours de restructuration.

Le propriétaire, monsieur Lafond, accepterait de céder son bien libre de toute location ou occupation au prix de 11 000 000 F admis par les services fiscaux.

Parallèlement, une étude de réhabilitation de ce bien devrait être conduite, qui mènera soit à la démolition, soit à la réhabilitation ;

B - Propose de l'autoriser, d'une part, à signer le compromis et l'acte authentique à venir, d'autre part, à déposer une demande de permis de démolir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

Oùï l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu de lire : "... au prix de 1 100 000 F ..." au lieu de : "... au prix de 11 000 000 F ..." ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis et l'acte authentique à venir,
- b) - déposer une demande de permis de démolir.

2° - La dépense afférente à cette opération sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 908-0 - article 210-9 - dossier n° 2 376-91.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,